

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER

Projet de résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), l'usage "salle de spectacle" pour une durée déterminée à l'occasion du Taverne Tour, et ce, en dérogation aux articles 164, 169 et 185 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution **CA21 25 0280** lors de la séance ordinaire du **22 novembre 2021**, le premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'usage "salle de spectacle" pour une durée déterminée à l'occasion du Taverne Tour, et ce, en dérogation aux articles 164, 169 et 185 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

QUE l'arrondissement est favorable au projet proposé pour les motifs suivants :

- Les trois Sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal sont entièrement favorables à la tenue de l'événement Taverne Tour 2022, mais aussi à sa pérennité;
- L'événement contribuerait au développement économique et culturel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en tissant des partenariats avec un maximum d'entreprises et organismes locaux;
- Le Taverne tour permettrait de dynamiser et diversifier les activités culturelles sur l'avenue du Mont-Royal, le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis durant la période creuse au niveau du calendrier culturel et de l'achalandage;
- Le festival permettrait d'offrir au public des concerts avec des artistes de renom accessibles et abordables.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2021-054 une séance de consultation écrite sera tenue du **24 novembre au 8 décembre 2021**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 8 décembre 2021 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-dans-le-plateau-10314

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

201, avenue Laurier Est, 5^e étage Montréal (Québec) H2T 3E6 À l'attention de Louise Depetteau

DOCUMENTATION

La documentation afférente au projet est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx

^{*} Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **8 décembre** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.